

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉCONOMIE - DROIT

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

Ce sujet comporte trois annexes.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)

Dans le cadre du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, les entreprises peuvent être amenées à s'entendre pour faire face à la concurrence. Ces pratiques peuvent engendrer des tensions sur le marché et entre concurrents.

Montrez que le droit articule liberté du commerce et de l'industrie et réglementation des ententes.

Vous présenterez votre argumentation économique sous une forme structurée en prenant appui sur des exemples.

PARTIE ANALYTIQUE (10 points)

À l'aide de ces documents donnés en annexe et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Analysez l'évolution de la balance des transactions courantes de la France (annexe 1). Précisez l'intérêt de ce document.
2. À l'aide de l'annexe 2, présentez l'évolution du solde des transactions courantes des USA, de la Chine, et des pays exportateurs de pétrole.
3. Expliquez les raisons des évolutions constatées à la question précédente.
4. À partir de l'annexe 3, relevez les causes du déficit commercial français.
5. La libre circulation des biens et services est-elle une opportunité ou une menace pour la France ? À partir de l'ensemble des annexes, et de vos connaissances, présentez trois éléments qui répondent à cette question.

Annexe 1

Extrait de la balance des paiements de la France en juin 2008

D'après : <http://www.banque-de-france.fr>

Données en milliards d'euros

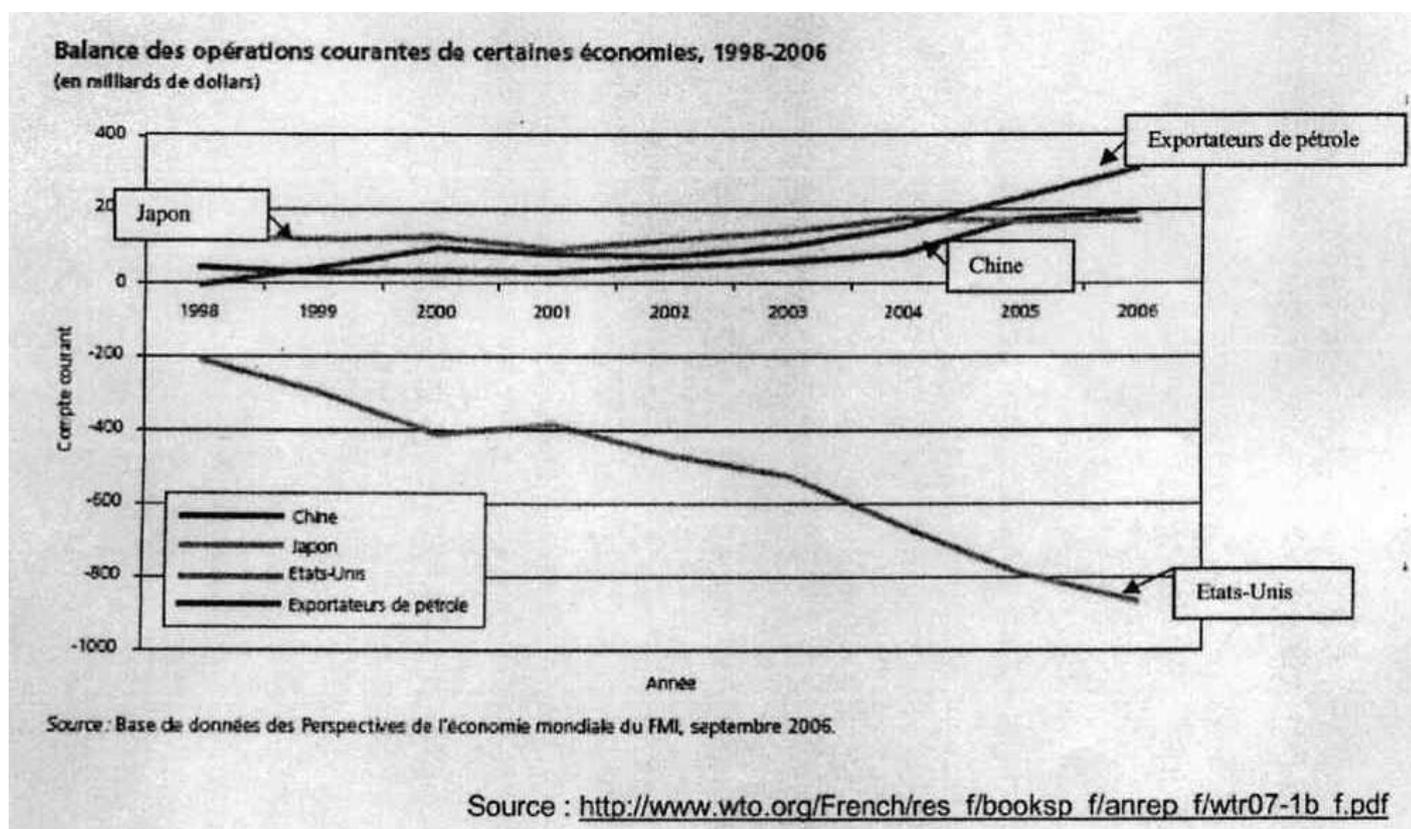
	Cumuls 12 mois (données brutes)		
	Décembre 2006 (a)	Décembre 2007 (a)	Juin 2008 (b)
Compte des transactions courantes	-12,3	-22,3	-31,8
Biens	-29,4	-39,7	-51,2
Services	9,9	11,0	13,3
Revenus	28,8	28,5	29,3
Transferts courants	-21,6	-22,1	-23,3

(a) chiffres semi-définitifs

(b) chiffres provisoires

Annexe 2

Balance des opérations courantes de certaines économies, 1998-2006 (en milliards de dollars)



Annexe 3

Discours d'Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État au commerce Extérieur, Etats généraux du commerce extérieur (mai 2008).

Source : <http://www.exporter.gouv.fr/>

« Vous le savez, nos chiffres de commerce extérieur ne sont pas satisfaisants. Chacun connaît le creusement de notre déficit commercial (près de 40 Mds € en 2007). Malgré un premier trimestre 2008 satisfaisant, les tendances ne sont pas très bonnes, même si chacun sait qu'il faut les apprécier en période longue.

Ce solde n'est pas nécessairement le plus important car il dépend de facteurs extérieurs, bien sûr : le prix du pétrole, dont la facture représente près de 50 milliards d'euros. Quant aux importations de biens de consommation courante, elles reflètent largement l'état de la consommation et du pouvoir d'achat domestique..., ce qui n'est évidemment pas négatif ! En outre, (...) les importations peuvent contribuer à la compétitivité de l'économie et donc au dynamisme des exportations. Je note aussi que certains de nos voisins connaissent des déficits commerciaux d'une toute autre ampleur que la France : l'Espagne ou le Royaume-Uni, sans parler des Etats-Unis !

Ce qui m'intéresse donc prioritairement, ce sont les exportations, qui reflètent l'évolution de la compétitivité et du dynamisme de notre pays. La baisse de notre part de marché mondiale est évidemment préoccupante : 4 % aujourd'hui, contre près de 6% dans les années 80 (...). Le plus préoccupant, et ce sur quoi nous devons à mon sens concentrer notre attention, c'est la comparaison de nos parts de marché avec celles de nos compétiteurs industrialisés et notamment européens (...), au cours des 10 dernières années, l'Allemagne a consolidé ses parts de marché mondiales, sa part globale passant en dix ans de 9,3 % à 9,7 %. Dans le même temps, l'Italie a perdu 0,7 point et la France, 1,3 point.

D'abord, nos faiblesses en matière de commerce extérieur renvoient à des spécificités du tissu des entreprises françaises. Nous n'avons pas assez d'entreprises exportatrices (...), ces entreprises sont souvent trop petites et n'exportent pas de manière régulière. On touche là à du structurel, qui renvoie encore une fois aux efforts du gouvernement pour améliorer globalement la compétitivité de l'économie française, et notamment la capacité pour nos entreprises de dégager les marges nécessaires pour se lancer à l'international.

Deuxième idée : l'innovation est un facteur-clé de notre compétitivité, et donc de nos exportations. Aujourd'hui, on le voit nettement dans les statistiques, une entreprise innovante a plus de chances d'exporter qu'une entreprise qui ne l'est pas. Il faut investir dans l'économie de la connaissance, miser sur le capital humain, développer les technologies de demain et les intégrer dans notre offre industrielle afin de garder une longueur d'avance (...) ».